

Désignation de représentants de la Ville de Besançon à la Commission Locale d'Insertion

M. LE MAIRE, Rapporteur : Jusqu'à présent, il existait deux Commissions Locales d'Insertion dans lesquelles siégeaient les délégués suivants au titre de la Ville de Besançon :

Commission Locale d'Insertion n° 1

M. NUNINGER (titulaire) - M. SANTI (suppléant)

Commission Locale d'Insertion n° 2

M. NUNINGER (titulaire) - M. SALOMON (suppléant).

Suite à une réorganisation, il n'y a plus désormais qu'une seule Commission Locale d'Insertion pour laquelle je vous propose de désigner les représentants suivants :

- M. NUNINGER (délégué titulaire)
- M. SANTI (délégué suppléant).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 3 mars 2000.